

2C PEINTURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue Amaury Duval
85250 ST ANDRE GOULE D'OIE
921 111 134 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
AUX TERMES D'UN ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

-Monsieur Basile CHEVALIER,
demeurant 13 bis rue de la Croix Charette, 85250 ST ANDRE GOULE D OIE,
titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

-Monsieur Jordan CHEVALIER,
demeurant 14 lotissement des Coccinelles, 85250 ST ANDRE GOULE D OIE,
titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 500 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2C PEINTURE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2C PEINTURE et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Basile CHEVALIER de ses fonctions de cogérant, à compter de ce jour et décident à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à ST ANDRE GOULE D'OIE
Le 17 DECEMBRE 2024

Basile CHEVALIER

Jordan CHEVALIER